

Département du  
BAS-RHIN

COMMUNE D'ALTECKENDORF

Arrondissement de  
STRASBOURG-CAMPAGNE

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers  
élus :

**15**

Conseillers  
en fonction :

**12**

Conseillers  
présents ou représentés :

**12**

**Séance du 19 décembre 2013**

Sous la présidence de M. HIPP Alain, Maire  
Secrétaire de Séance : Mme JACQUEL-VOLKMAR Claire

Présents : HIPP Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, FORLER Caroline,  
MAHLER Rémy, Éric BURGER, SCHMITT-ERBS Mireille, KOCH Nadine,  
JACQUEL-VOLKMAR Claire, HOLLNER Jean-Pierre

Excusés : DUTT Hervé qui a donné pouvoir à HIPP Alain  
GIRARDIN Pierre qui a donné pouvoir à BURGER Éric

### 1- Redevance d'eau des logements communaux

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide** de fixer pour les locataires des logements communaux, la redevance d'eau et d'assainissement pour l'année 2013, comme suit :

- 300 (trois cents) euros à Mme MUHL- RIVA pour le logement de la salle plurifonctionnelle,
- 300 (trois cents) euros à Madame GAHR pour le logement de l'école maternelle.
- 225 (deux cent vingt cinq) euros à Messieurs REEB et ZAEPFEL pour le logement de la gare, occupé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 décembre 2013, soit 9 mois.

VOTE :

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

### 2- Hangar communal

**VU** la délibération en date du 21 février 2013 approuvant le projet d'aménagement d'un atelier municipal.

**le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :**

- de confier la fourniture et la pose du carrelage du vestiaire de l'atelier municipal à l'entreprise SCHOLLER d'Alteckendorf pour un montant de 2617,57 € TTC.

le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires se rapportant aux travaux

VOTE :

Pour : 10

Contre : 2

Abstention :

### 3- Loyers des logements communaux 2014

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide** de fixer les loyers des logements communaux pour l'année 2014 comme suit :

- 400 (quatre cents) euros par mois pour le logement gare loué à Messieurs REEB et ZAEPFEL,
- 395 (trois cent quatre vingt quinze) euros par mois pour le logement de la salle plurifonctionnelle loué à Madame MUHL-RIVA,
- 330 (trois cent trente) euros par mois pour le logement de l'école maternelle loué à Madame GAHR.

VOTE :  
Pour : 10  
Contre :  
Abstention : 2

### 4- Redevance d'assainissement sur eau potable

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, notamment l'article 57 introduisant le principe d'un plafonnement de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommée dite part fixe,

Vu la circulaire ministérielle du 4 juillet 2008 présentant les modalités de calcul du plafond de cette part fixe,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide** de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 la redevance d'assainissement comme suit :

- A) Part fixe : **36 €** (trente six euros) par abonné et par semestre,
- B) Part variable (calculée en fonction de la consommation par semestre) : **1,00 €** (un euro) le m3,

VOTE :  
Pour : unanimité  
Contre :  
Abstention :

La commune n'a pas opté pour le régime de la TVA.

### 5- Redevance pour l'assainissement Commission géographique SDEA

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide** de fixer la redevance d'assainissement due pour la Commission géographique SDEA pour l'année 2014, à 42 € (quarante deux euros) par personne habitant au foyer à la date du 1<sup>er</sup> mai 2014

VOTE :  
Pour : unanimité

### 6- Participation aux frais électriques

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** accepte pour l'année 2013 une participation aux frais de consommation d'énergie électrique.

- de 10 242,84 € de l'Association Sports et Loisirs d'ALTECKENDORF (dix mille deux cent quarante deux euros et quatre vingt quatre cents)
- de 790,05 € du Football Club d'ALTECKENDORF (sept cent quatre-vingt dix euros cinq cents).

VOTE :  
Pour : unanimité

Signatures :    *Le maire,*            *Les adjoints,*            *Le secrétaire,*            *Les conseillers,*